

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

**N°23.03.32**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 6 juin

Présents	26
Pouvoirs	6
Absent Excusé	1

**MEMBRES PRESENTS** : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Geneviève MARTIN, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

**POUVOIRS** : Véronique GARNIER à Richard MALLIÉ, Catherine BIENFAIT à Mathieu PIETRI, Hortense MALLIÉ à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Yann PERTUISEL, Philippe CANOBIO à René ALBERICCI, Saïd ACHACHE à Geneviève MARTIN.

**ABSENT EXCUSÉ** : Hervé CAYLA.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

**OBJET :**  
**« STAGE DE  
RECOMPENSE » DES  
JEUNES BENEVOLES  
EFFECTUANT LA  
SURVEILLANCE EN  
FORET PENDANT  
L'ETE 2023 - SAINT  
CHAFFREY - HAUTES  
ALPES**

Le Service Sports et Culture organise et encadre la surveillance en forêt en partenariat avec la Réserve Communale de Sécurité Civile (R.C.S.C), le centre équestre Sauvecanne et la société de chasse St Hubert.

Plus de 50 jeunes bénévoles de 13 à 17 ans postulent pour participer à cette action civique en faveur de la préservation du domaine naturel communal.

Une des spécificités des publics adolescents est la difficulté à se projeter dans l'avenir. Certains d'entre eux auront tendance à négliger toute sorte de prévention, multipliant les comportements à risques.

En impliquant les jeunes sur des actions civiques comme la surveillance des forêts en été, les travaux de reboisement, de reconstruction d'abris pour la faune (en partenariat avec la société de chasse de St Hubert...), le futur citoyen prend conscience grâce à ses initiatives qu'il devient, peu à peu, acteur dans la société, s'investissant également dans d'autres démarches. Il prend ainsi une autre dimension, celle d'être capable peu à peu de se projeter dans l'avenir.

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20230612-23\_03\_32-DE

EXTRAIT DU  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

S<sup>2</sup>LO



Trois équipes se relayeront, à raison de  
end) :

Envoyé en préfecture le 15/06/2023  
Reçu en préfecture le 15/06/2023  
Publié le  
ID : 013-211300157-20230612-23\_03\_32-DE

**Session 1** du 3 au 13 juillet 2023 – (**participation au défilé du 14 juillet**)  
**Session 2** du 17 juillet au 28 juillet 2023  
**Session 3** du 31 juillet au 11 août 2023

Dans le cadre d'une valorisation de l'investissement des jeunes bénévoles participant à l'action, sous réserve que la situation sanitaire le permette, Monsieur le Maire propose un « stage de récompense » se déroulant du 21 août au 24 août 2023 au Centre « La Renardière » – 05 330 St Chaffrey en pension complète comprenant un programme d'activités et de découverte (VTT, Escalade, Randonnées, Accrobranche etc.)

La Ville assurera le paiement des prestations liées au « stage de récompense » auprès du prestataire suivant :

*ARCHIPEL, Accueil International, organisme prestataire du séjour pour un montant de 215 € TTC par personne.*

Les transports ALLER et RETOUR de Bouc Bel Air à St Chaffrey seront pris en charge par la Ville.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis favorable de la commission Sports / Grands Evènements du 31  
mai 2023,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

**A l'Unanimité,**

**APPROUVE** la prise en charge du stage de récompense se déroulant du 21 au 24 août 2023 au centre de « La Renardière » situé à Saint Chaffrey (05330), auprès d'ARCHIPEL, Accueil International, organisme prestataire du séjour pour un montant de 215 euros TTC par personne.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits  
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte-tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : .....  
et de la publication le : 15/06/2023

  
Richard MALLIÉ,  
Maire.

